



Loi d'Orientation, Rythmes... Des projets inacceptables en l'état !

Le projet de Loi d'Orientation présenté par Vincent Peillon manque singulièrement de l'ambition nécessaire à une vraie refondation de l'Ecole. Ce projet ne tourne que très insuffisamment le dos aux régressions induites par la précédente LO de Darcos en 2005 alors que c'est d'une vraie rupture avec les politiques précédentes dont l'Ecole a besoin pour assurer la réussite de tous les élèves.

Dans le 1er degré, l'indispensable reconstruction des RASED est absente, les programmes ne sont que trop peu revus, les dispositifs d'évaluation destinés au "pilotage" ne sont pas remis en cause, la direction d'école n'est qu'à peine abordée...

Dans le second degré, la réforme des lycées n'est pas remise en cause, la voie technologique ne retrouve pas sa place, la régionalisation des CO-PSY lie les élèves au marché local du travail... Là aussi, on est loin du compte !

Partout, la précarité reste présente alors que dans les écoles, les collèges et les lycées alors que de nouveaux besoins, de nouveaux métiers ont fait leur apparition ces dernières années... et doivent bénéficier de statut publics et pérennes.

Le projet sur les rythmes scolaires du premier degré n'apporte pas de changement équilibré susceptible d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves, ce qui devait pourtant être sa finalité première.

Il entraînerait une dégradation des conditions de travail des professeurs des écoles et une nouvelle régression de leur pouvoir d'achat.

Pire, en donnant les pleins pouvoirs aux mairies et aux DASEN, il fait un pas dans la dangereuse direction de la décentralisation des enseignants.

Pire encore, en faisant supporter aux communes une prise en charge périscolaire des élèves, il rompt le principe de l'égalité de l'offre éducative sur le territoire national.

Si les organisations syndicales signataires de cet appel restent déterminées à obtenir des avancées pour l'Ecole et la rupture avec la LO de 2005, elles ne peuvent valider les projets présentés par le ministre. Elles l'ont dit lors du Conseil Supérieur de l'Education du 8 janvier au cours duquel le projet de décret sur les rythmes n'a recueilli que 5 voix "pour" sur 72 votants...

Un désaveu net dont le ministre doit tenir compte !

Pour peser sur les décisions, pour que le passage en force n'ait pas lieu, pour qu'enfin les enseignants soient consultés, pour que la "refondation de l'école" soit une avancée pour les élèves, les familles et les enseignants, faisons-nous entendre !

RASSEMBLEMENT devant l'IA

Mercredi 23 janvier

10h30

Une demande d'audience intersyndicale a été faite.